

L'an deux mil treize, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire. Michel GEORGE – Convocation : 08.04.2013

Sont présents : Michel GEORGE - Jean-Bernard DABIT - Pascale LAURAIN - Céline VANWALSCAPEL – Serge RUIZ - Christian PILLOY – Joël COURTOIS - Anne-Marie MARCHETTO - Sandrine HACQUARD - David VANDELANNOITTE -

Absents excusés qui ont donné procuration : Bernard LOUVET, excusé ; Stéphane LERICHE à Jean-Bernard DABIT - Xavier GENAY à Christian PILLOY - Odette MARCHAL à Michel GEORGE - Frédéric MAILFERT à David VANDELANNOITTE

Secrétaire de séance : Jean-Bernard DABIT

ORDRE DU JOUR

- compte administratif 2012
- affectation du résultat
- vote des taux d'imposition
- tableau du personnel communal
- programme de travaux 2013 et d'acquisitions de matériel
- travaux sylvicoles
- budget primitif 2013
- Questions diverses

12.04.2013 – 1 - Compte administratif 2012

Le Conseil après délibération, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 762 711,00
	Réalisé :	824 307,15
	Reste à réaliser :	627 249,00

Recettes	Prévus :	1 739 161,00
	Réalisé :	738 440,52
	Reste à réaliser :	476 222,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	852 049,00
	Réalisé :	479 711,55
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	761 119,00
	Réalisé :	1 038 070,23
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-85 866,63
Fonctionnement :	558 358,68
Résultat global :	472 492,05

12.04.2013 – 2 - Compte de gestion 2012

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie (M.WIDLOECHER) à la clôture de l'exercice et doit lui être soumis en même temps que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Vote le compte de gestion 2012, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12.04.2013 – 3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	88 590,33
- un excédent reporté de :	469 768,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	558 358,68
- un déficit d'investissement de :	85 866,63
- un déficit des restes à réaliser de :	151 027,00
Soit un besoin de financement de :	236 893,63

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 *à l'unanimité* comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	558 358,68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	236 893,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	321 465,05
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	85 866,63

12.04.2013 – 4 - FETES ET CEREMONIES

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir pour l'année 2013, au compte 6232, la somme de 2000 € pour l'organisation des fêtes et cérémonies suivantes :

- 8 MAI : vin d'honneur – gerbe 150. €
- 14 JUILLET : vin d'honneur – gerbe – bonbons 200. €
- 27/9/13 : INAUGURATION PERISCOLAIRE 300. €
- 11 NOVEMBRE : vin d'honneur – gerbe 150. €
- St Nicolas, Noël : animation, friandise 900. €
- Vœux : 300. €

12.04.2013 – 5 - TAUX D'IMPOSITION 2013

La commission des Finances, réunie les 26 mars et 5 avril 2013, propose la reconduction des taux d'imposition 2012 : le conseil vote à l'unanimité les taux des différentes taxes :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2013	taux 2013	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe habitation	1 098 000	11.82%	129 784
Foncier bâti	680 900	13.70 %	93 283
Foncier non bâti	24 900	27.40 %	6 823
TOTAL			229 890

12.04.2013 – 6 – AJUSTEMENT DE COMPTES ET ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire expose aux membres du Conseil les demandes de Monsieur le Trésorier Principal

- d'intégrer au compte de travaux les sommes inscrites aux comptes 2031 et 2033 – qui ne peuvent pas y rester et doivent être intégrées à un programme.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à cet ajustement et ouvre au BP 2013 les crédits nécessaires (chapitre 041).

- d'admettre en non valeur deux recettes concernant l'exercice 2002 d'un montant de 6207.43 € et de 2005 d'un montant de 325.50 € - vente de bois, car il n'a pu aboutir dans les diverses procédures légales.

Le conseil, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission des finances, prononce à l'unanimité l'admission en non valeur des deux créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible et autorise le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire. Les crédits sont ouverts au BP 2013 à l'article 6541.

12.04.2013 – 7 - PROGRAMME DE TRAVAUX ET ACHATS DE MATERIELS

La commission des finances propose la réalisation des travaux et acquisitions suivantes :

Programmes en cours :

- Plan local urbanisme : 1950 €
- Mairie : internet : 3220 € (DCM du 08.01.2013)
- Matériel : 270 €
- Travaux (solde 2012) 780 €
- Périscolaire : - aménagement : 66500 €
- construction solde : 87385 €
- immeuble 45 rue de la Gare 56 000 € (DCM du 18.12.2012)

Nouveaux programmes :

- clôture périscolaire : 5 100 €
- maison 45 rue de la Gare : études 6 000 €
- remplacement fenêtres école 104 165 €
- aménagement traverse village 10 334 €
- acquisition de matériel 6 670 €
- acquisition de parcelles 18 200 €
- rénovation chapelle 48 700 €
- changement fenêtres local mairie 2 352 €

Le conseil, à l'unanimité décide la réalisation des travaux.

COMMUNE DE DOMGERMAIN – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

Budget 2013 - Investissement

Article	Libellé	reste à réaliser 2012	Restauration statue église	Chair à prêcher	Mairie	Périscolaire	Clocture périscolaire	immeuble	45 rue de la gare	Remplacement fenêtre école	Aménagement traverse village	Travaux rue de Toul	Acquisition de matériel	Acquisition parcelles	Plan local d'urbanisme	Réparation chapelle	Clôt. fenêtre ancien locaux ADJ	Totaux
EQUIPEMENT - DEPENSES																		
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	1947													1950			3897
2031	Frais d'études	11350							6000		10334							27684
2051	Concessions et droits similaires				3220													3220
2111	terrains nus													18200				18200
2115	terrain bâti							56000										56000
2117	bois et forêts	75147																75147
2184	Mobilier				270	66500												66770
2313	Constructions	538805			780	87385	5100			104165						48700	2352	787287
2315	Installations, matériel et outillage techniques											14150	6670					20820
	Total des DEPENSES - Equipement	627249																1059025
EQUIPEMENT - RECETTES																		
1321	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	405209														10000		415209
1321	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)																	0
1321	Subvention		1114	2663		6000												9777
1323	CG subvention	71013																71013
1326	CG subvention															2030		2030
1323	Dotation solidarité																	0
1323	CG restauration statue église																	557
1388	Subvention CAF					75513												75000
1641	Emprunts					75513												75000
	Total des recettes	476222																648586

12.04.2013 – 8 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil inscrit, à l'unanimité, au tableau des effectifs de 2013 :

- | | |
|---|--------------------|
| - 1 - secrétaire de mairie | temps complet |
| - 1 – adjoint administratif principal 2 ^e classe : | 14 h hebdomadaires |
| - 2 - ATSEM 1 ^{ère} classe | 30 h hebdomadaires |
| - 2 - adjoint technique 2 ^{ème} classe | temps complet |
| - 1 – adjoint technique 1 ^{ère} classe | 28 h hebdomadaires |
| - 1 - remplaçant ATSEM ou agent entretien | |
- création poste saisonnier (151 h 66)

12.04.2013 – 9 - TRAVAUX FORET COMMUNALE ET DELIVRANCE DE PARCELLES

Le conseil, après en avoir délibéré :

- approuve le programme de travaux sylvicoles 2013 à effectuer dans les parcelles 25-26-27-37 pour un montant total HT de 23953.98 €, faisant l'objet de subvention
 - demande la délivrance des parcelles 21 et 22 de la forêt communale :
 - autorise la vente des grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus aussi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service bois de l'ONF
 - délivre pour affouage aux habitants de la commune (sont admises les personnes qui occupent un logement fixe et réel dans la commune)
 - Bois de feu délivré aux affouagistes règlementairement inscrits sur la liste de l'année 2013 et comprenant :
 - les tiges de chêne, frêne, érable, merisier, alisier et tilleul – marqués - ,
 - les tiges de hêtre et charme – marqués - ,
 - les houppiers des arbres vendus en bois d'œuvre,
 - les tiges de gros diamètre déclassées (marquées distinctement),
- L'exploitation se fera :
- par entreprise de travaux forestiers contractant spécialement avec la commune, pour le bois d'œuvre (abattage et débardage) et pour l'abattage des tiges de gros diamètre déclassées,
 - directement par les affouagistes après partage sur pied, pour les tiges marquées,
- sous la responsabilité des trois personnes suivantes désignées comme garants :
- Mr Xavier GENAY
 - Mr Stéphane LERICHE
 - Mr Jean-Bernard DABIT
- Le prix de l'affouage sera fixé ultérieurement.
Les délais d'exploitation sont fixés au :
- 30.04.2014 pour l'abattage des petites futaies
 - 15.09.2014 pour le façonnage, y compris les houppiers des arbres vendus façonnés
 - 30.09.2014 pour la vidange des produits.
- Autres clauses : Préservation des semis issus de la reconstitution lors de l'abattage et de l'abandon des rémanents. Vidange impérative par les cloisonnements d'exploitation.

12.04.2013 – 10 - ACQUISITION TERRAINS LIEUDIT « AUX PRES JOBAT »

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 15 mars dernier l'autorisant à procéder à l'achat de parcelles incluses dans la zone réservée n° 4 du Plan d'Occupation des Sols. Les propriétaires consultés ont donné leur accord :

- Indivision BERTHON : parcelles AB 593, AB 579, AB 584 pour une contenance respective de 4 a 86 ca, 2 a 31 ca, 4 a 33, soit une contenance totale de 11 a 50, au prix de 3 € le m², soit 3450 €
- Indivision DURAND : parcelle AB 581 d'une contenance de 1 a 55 ca, au prix de 3 € le m², soit 465 €

- SCHAEFFER Marcelle née DELOGE : parcelle AB 576, d'une contenance de 1 a 82 ca, au prix de 3 € le m², soit 546 €
- Indivision VAILLANT : parcelle AB 578, d'une contenance de 2 a 43 ca, au prix de 3 € m², soit 729 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition desdites parcelles, pour une contenance totale de 17 a30 ca à 3 € le m², soit au prix principal de 5190 €
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions,
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013 de la Commune.

12.04.2013 – 11 - BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les propositions globales suivantes :

FONCTIONNEMENT:

- dépenses : 830 380. €
- recettes : 830 380. €

INVESTISSEMENT :

- dépenses : 1 458 657. €
- recettes : 1 458 657. €.